



PARCOURS DE FORMATION A L'ECOLE DE CONDUITE LAURENCE

Le parcours de formation de tout élève se fera dans une continuité et une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins de chaque élève conducteur.

L'EVALUATION DE DEPART

Les évaluations ont pour but de fixer un **nombre d'heures prévisionnelles** pour l'élève conducteur dans le but de l'obtention de son permis de conduire.

Nos évaluations ont une durée d'**une heure** et se dérouleront avec une partie théorique et une partie pratique sur véhicule.

Lors de cette évaluation seront contrôlées les compétences suivantes :

- renseignements d'ordre général
- expérience de la conduite
- connaissance du véhicule
- motivations
- les habilités concernant la manipulation des commandes
- la compréhension et l'émotivité concernant les tâches de conduite ainsi que la perception de l'environnement.

L'évaluation sur la manipulation des commandes sera basée sur :

- les départs et arrêts
- la manipulation du volant
- les passages de rapport de vitesse
- le placement du regard.

L'évaluation sur la connaissance de véhicule sera basée sur un questionnaire concernant les dispositifs de direction, de boîte de vitesse , de l'embrayage et du système de freinage.

Suite à l'évaluation un volume d'heures prévisionnelles sera proposé à l'élève et ce volume d'heure sera stipulé sur le contrat de formation. Notre procédé d'évaluation peut vous être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux.

Après explication des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'école de conduite. Un document explicatif de l'évaluation informatique est disponible sur simple demande au secrétariat de l'école de conduite.

A la suite de l'évaluation un contrat de formation sera établi entre l'école de conduite et l'élève et le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de l'évolution de l'élève conducteur au cours de sa formation (élèves et moniteurs feront le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du r.e.m.c).

NB : Il est parfois procédé à une évaluation pratique à la demande de l'élève :

- en cas de changement d'auto-école après plusieurs heures de pratique réalisées
- en cas d'échec à l'examen pratique
- en cas de dérogation aux 20 heures de conduite obligatoires

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie fournie par un fournisseur agréé et conforme au R.E.M.C

L' EXAMEN THEORIQUE GENERAL CODE DE LA ROUTE

Les cours de code de la route seront dispensés dans nos locaux du mardi au vendredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h. Tous nos cours de code sont corrigés par un moniteur diplômé et le suivi est assuré par un logiciel informatique nous permettant de connaître les séries de code déjà effectuées ainsi que la progression de l'élève.

Notre formation pratique se basera sur les compétences du Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC). Cette formation un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduites variées en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque élève.

Moyens Pédagogiques et techniques

Pédagogie : Méthodes et techniques adaptées aux élèves apprenant

Moyens et outils:

- Salle de cours
- Matériel informatique relié à internet
- Matériel de vidéo projection
- Outils pédagogiques
- Documentation professionnelle

- Circulation sur route
- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

Intervenants

Les intervenants de l'Ecole de Conduite Laurence sont des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.).

Effectif : 1 élève par véhicule

Horaires : Les leçons peuvent avoir lieu de 8h à 19h

Durée :

- 1 heure d'évaluation
- Minimum 20 heures obligatoires (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une transformation du permis à la boîte mécanique possible suite à une formation de 7 heures en auto école après 6 mois de permis minimum)

Lors de l'apprentissage des compétences 1 du REMC, l'élève apprendra à connaître et utiliser les commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et apprendra également à manier le véhicule dans un trafic faible.

Lors de l'apprentissage des compétences 2 du REMC, l'élève aura déjà acquis la maîtrise mécanique de son véhicule, par conséquent le but sera d'aller circuler dans des conditions normales afin de regarder correctement autour de soi, de mettre en place une logique d'anticipation du regard par le biais de la recherche des indices utiles. L'élève sera également amené à apprendre à se placer sur la route, à gérer le franchissement des différents types d'intersections et réussir à adapter les prises de décisions en rapport avec la présence d'autres usagers. L'apprentissage des manœuvres en toute sécurité sera également traité.

Lors de l'apprentissage des compétences 3 du REMC, l'élève sera confronté à des situations difficiles, routes étroites et sinueuses, routes à forte déclivité, voies rapides, conditions de circulation dans un trafic dense, et si possible conduite dans des conditions météo difficiles. L'élève aura pour but d'apprendre à cohabiter avec les autres usagers y compris les poids lourds, les véhicules de transport en commun, les véhicules lents, les piétons, les 2 roues afin de pouvoir adapter ses savoirs faire et savoir être en fonction de chaque catégorie. Dans le cadre des compétences 3 du REMC il y aura possibilité d'organiser un voyage école selon les disponibilités des élèves conducteurs.

Lors de l'apprentissage des compétences 4 du REMC, l'apprentissage aura pour but de permettre de mettre en place une certaine part d'autonomie dans la conduite de l'élève et lui permettre également de circuler dans un souci d'économie de carburant tout en gérant sa sécurité et celle des autres usagers.

Il sera également établi des cours théoriques collectifs en salle traitant des risques routiers, du secourisme et de l'entretien et dépannage de base sur les véhicules.

LA FORMATION THEORIQUE DU PERMIS B (PERMIS B traditionnel, AAC et CONDUITE SUPERVISEE)

1/ Les principaux facteurs de risques au volant

Alcool (réglementation , effets , conséquences , sanctions)

Médicaments et drogues (réglementation , effets , conséquences , sanctions)

Fatigue (signes , effets , conséquences)

Eléments distrayeurs (téléphone , gps , influence des passagers , inexpérience des jeunes conducteurs...)

2/ Comportement en cas d'accident

Protéger (méthodes et outils)

Alerter (numéro d'urgence, informations à fournir, comportement)

Secourir (gestes d'urgence, gestes dangereux, perte de connaissance, arrêt cardiaque , hémorragie)

3/ Comportement et compréhension avec les autres usagers

Les usagers « vulnérables »

Les risques liés aux motos

Les risques liés aux poids lourds et aux transport en commun

Les véhicules d'intérêt général

Suite à l'obtention de l'examen théorique général et à la validation des 4 compétences du REMC, l'élève pourra être présenté à l'examen pratique du permis de conduire. Lors du passage de l'examen le candidat sera accompagné par un moniteur diplômé.

Dans les 6 mois suivants l'obtention de son permis de conduire, l'élève aura la possibilité d'effectuer un rendez-vous post-permis afin de faire le point sur le début de sa vie de conducteur dans un but de sécurité

Ecole de Conduite Laurence

laurenceric@bbox.fr

www.ecoledeconduitelaurance.com

20, rue des forges à Corbigny, 03.86.26.00.83 – Agrément : E13 058 0004 0

13, grande rue à Prémery, 03.86.36.33.07 – Agrément : E16 058 0002 0

7, rue Marié Davy 03 86 22 85 51- Agrément E23 058 0002 0

SAS Loloalice au capital de 5000€ | RCS Nevers 792665747 | Code APE : 8553Z